



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**Décision n°1477 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « D » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements d'enseignement**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À  
L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « D » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

**Décide :**

**Article 1**

La commission consultative paritaire centrale « D » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements d'enseignement, est composée ainsi qu'il suit :

**Cinq représentants de l'administration :**

**Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :**

Titulaires : M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE, président  
M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines  
Mme Rozenn LE GUENNEC, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

Suppléants : M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint  
Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe  
M. Guillaume CARIO, chef du secteur Afrique

**Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :**  
NEANT

**Cinq représentants du personnel :**

**Pour le SNPDEN - UNSA :**

Titulaires : M. Serge FAURE  
Mme Karima STEPHANY  
Mme Laurence COLIN  
Mme Magdalena SOLABARIETTA  
M. Michaël MONTOYA

Suppléants : M. Florent GAYET  
Mme Céline AUBREJAT  
Mme Cristina LABADIE  
M. Patrick ROUMAGNAC  
M. Bertrand DESHAYS

## **Article 2**

La présente décision abroge la décision n°1170 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « D » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements d'enseignement.

## **Article 3**

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 15 novembre 2021

Le Directeur,

  
Olivier BROCHET